

SAMEDI 06 JUILLET 2019

APPMA DE DIOU

CONCOURS DE PÊCHE FEDERAL

« Lieu: Au Port de Diou »

DEROULEMENT

- Rendez -vous à 8h au port de Diou

- Tirage: 8h30

- Amorçage: 10h20

- Pêche à deux : 10h30

- Arrêt 1er pêcheur : 12h30

- Arrêt 2ème pêcheur : 13h30

- Reprise à deux : 14h30

- Signal des 5 dernières minutes : 16h25

- Fin du concours : 16h30

ENGAGEMENT: 40€ repas compris

HENRI TINET: 04 70 42 96 48 / 06 07 90 85 75

Mail: henri.tinet@neuf.fr

REGLEMENT FFPC

Amorce: 17 Litres

Esches: 2 Litres toutes confondues

Fouillis de vers de vase : 0.5 litre

Classement au poids

2 bourriches obligatoires

Cannes: 13 m moulinet autorisé

DATE LIMITE D'INSCRIPTION le 05 JUILLLET

DOTATION SUR LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

La société décline toutes responsabilités en cas de perte, vol et casse de matériels